



# MONTPITOL AVIRON CLUB

Siège : 57 Chemin La Gardière

31380 MONTPITOL

06.16.84.62.87

[montpitolavironclub@gmail.com](mailto:montpitolavironclub@gmail.com)

[www.montpitol-aviron-club.com](http://www.montpitol-aviron-club.com)

Photo

Réservé au club : numéro de licence \_\_\_\_\_ catégorie \_\_\_\_\_

## ADMISSION JEUNES (Mineur)

SAISON 2023 - 2024

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire fréquenté \_\_\_\_\_

Nom et prénom du représentant légal \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. portable du représentant légal \_\_\_\_\_ Tel portable enfant \_\_\_\_\_

Adresse mail du représentant légal \_\_\_\_\_

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

- Certifie que mon enfant sait nager au moins 25 m
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club dont une copie électronique m'a été remise et m'engage formellement à la respecter
- Règle la somme de \_\_\_\_\_

|   | Catégorie                  | Né en              | Tarifs |
|---|----------------------------|--------------------|--------|
| <b>Règlement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Virement (RIB IBAN : FR76 1313 5000 8008 1020 4210 706 , BIC : CEPAFRPP313)</li><li><input type="radio"/> Chèques (nombre : )</li><li><input type="radio"/> Autres :</li></ul> | <b>J11 J12 J13<br/>J14</b> | <b>2010 à 2013</b> | 220 €  |
|   | <b>J15 J16</b>             | <b>2008 à 2009</b> | 280 €  |
|   | <b>J17 J18</b>             | <b>2006 à 2007</b> | 290 €  |

**Assurance MAIF :** La Fédération française d'aviron a souscrit auprès de MAIF un contrat d'assurance Raqvam Associations et Collectivités, afin de garantir, par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la fédération que par les clubs affiliés.

Les licenciés peuvent également, s'ils le souhaitent, souscrire une garantie complémentaire leur permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie I.A. Sport+ au tarif supplémentaire de 11,34€

### PIECES A FOURNIR

- Nouvelle adhésion: 1 photo d'identité
- Questionnaire de santé QS Sport et Attestation

*Sous réserve du respect des nouvelles mesures sanitaires à venir, des pièces supplémentaires pourraient être demandées par le club.*

# AUTORISATION PARENTALE OU DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné (e) , (nom et prénom) \_\_\_\_\_

- Demande l'admission de mon enfant comme membre de l'AVIRON CLUB DE MONTPIROL .
- Souhaite que mon enfant soit inscrit en section COMPETITION (**raier cette mention si vous n'êtes pas d'accord**).
- Autorise les membres du club d'aviron à le transporter dans leur véhicule personnel ou ceux du club, lors de la participation à un entraînement ou en stage d'aviron ou participation à une compétition, en cas d'indisponibilité de ma part.
- Autorise la diffusion, la projection de photos, films, le concernant réalisés dans le cadre des activités au sein du club d'aviron. Diffusion dans la presse, les publications sportives, les assemblées, les cérémonies, le site du club, les réseaux sociaux et sur tout support pouvant servir à la promotion du club et de l'activité.
- Autorise le responsable de l'encadrement en cas d'urgence à prendre les mesures nécessaires à la santé de mon enfant selon les prescriptions du médecin consulté.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :

## Certificat médical

### **Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron en compétition**

Depuis le 1er septembre 2021, les mineurs n'ont plus à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour se voir délivrer une licence, ni à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour participer à des compétitions. Pour obtenir une licence et pour participer à des compétitions, ils doivent simplement remplir, chaque année, un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur réalisé conjointement par eux et par les personnes exerçant l'autorité parentale et fournir au club une attestation selon le modèle fédéral. Une réponse positive à une seule des questions les engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté au club doit dater de moins de 6 mois. Ces dispositions s'appliquent selon l'âge du sportif à la date de sa demande d'obtention ou de renouvellement de licence. S'il est mineur à cette date, le questionnaire est demandé, s'il est majeur à cette date, il doit fournir un certificat médical pour sa première demande de délivrance de licence en qualité de pratiquant majeur.

## Assurance MAIF

La Fédération française d'aviron a souscrit auprès de MAIF un contrat d'assurance Raqvam Associations et Collectivités, afin de garantir, par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la fédération que par les clubs affiliés.

### **ACTIVITÉS GARANTIES**

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant lors de la pratique de l'aviron ainsi que sur les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de cette activité et en revenir.

Sont garanties :

- la pratique de l'aviron, sur tous plans d'eau, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement ;
- la pratique de l'aviron indoor, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement ;
- toutes disciplines sportives pratiquées dans le cadre d'une préparation à l'aviron ;
- la pratique de l'aviron de haute mer dans la limite de 200 milles des côtes ;
- les activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...) organisées par la fédération et les structures affiliées.

Les licenciés (licences A, BF, I, U et D) peuvent également, s'ils le souhaitent, souscrire une garantie complémentaire leur permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie I.A. Sport+.

Cette garantie, lorsqu'elle est souscrite, se substitue, en cas d'accident, à la garantie indemnisation des dommages corporels de base. Elle est acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de la licence.

I.A. Sport+ reprend les postes de préjudice de la garantie de base, mais avec des plafonds très sensiblement revus à la hausse (jusqu'à 300 000 e en cas d'invalidité) ; elle intègre également des prestations en nature (soutien scolaire, garde d'enfants...). Les garanties s'exercent dans le monde entier.

Les notices d'information sont affichées dans le club.